

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 287**12 juin 1996****SOMMAIRE**

Abic Holding S.A., Luxembourg	page 13775	Luxembourg Resources International S.A., Luxbg	13749
Actigestion, Sicav, Luxembourg	13775	Maclux S.A., Luxembourg	13750
Aleria S.A., Luxembourg	13764	Madulyn S.A., Luxembourg	13766
Alliance Worldwide Income Fund, Fonds commun de placement, Luxembourg	13730	M.B.F. Advisory Company S.A., Luxembourg	13752
Anglotel S.A., Luxembourg	13762	Méditerranée Investors Group S.A., Luxbg	13752, 13753
Antiparos Holding S.A., Luxembourg	13761	Milton Holding S.A., Luxembourg	13773
Arabella S.A., Luxembourg	13765	Min Invest S.A., Luxembourg	13769
B. & B. Immobilienverwaltung S.A.	13760	Minit International S.A., Luxembourg	13769
Bering Venture Capital AG, Luxembourg	13768	Natec S.A., Luxembourg	13764
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg	13773	Negotia International, GmbH, Luxembourg	13754
BRA INTERNATIONAL, By Royal Appointment International S.A., Luxembourg	13767	Neptune S.A., Luxembourg	13751, 13752
Chablis S.A., Luxembourg	13764	Novelco S.A., Luxembourg	13765
Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion S.A., Luxembourg-Kirchberg	13730	Pêche 2000, S.à r.l., Mondercange	13756
CRM Special, Sicav, Luxemburg-Strassen	13775	Perlux S.A., Luxembourg	13757
Denia S.A., Luxembourg	13762	Pertroutou S.A., Luxembourg	13754, 13755
Ecomanagement S.A., Luxembourg	13768	Pivert S.A.H., Luxembourg	13763
Eldolux S.A., Luxembourg	13774	Plastilux S.A., Luxembourg	13751
Elecs High Tech Holding S.A., Luxembourg	13771	Pouchera S.A., Luxembourg	13756
Elektra Finanzierung AG, Luxembourg	13771	Prime Fund, Sicav, Luxembourg	13731
Erco S.A., Heisdorf	13774	Prime International S.A., Luxembourg	13737
(La) Financière Ortiz S.A., Luxembourg	13743	Réunion S.A.	13757
Firwind Finance S.A., Luxembourg	13770	Rodange-Finance S.A., Rodange	13757
Fiterbo S.A., Luxembourg	13772	(Edouard) Roloux Luxembourg S.A., Schifflange	13750, 13751
Glofin AG, Luxembourg	13769	RTL Productions S.A., Bertrange	13730
Green Way Guaranteed Ltd II, Sicav, Luxembourg	13771	Saparmet S.A.H., Luxembourg	13768
GT Europe Fund, Sicav, Luxembourg	13767	S.B. Finance S.A., Luxembourg	13749, 13750
GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg	13766	Securum Luxembourg S.A., Luxembourg	13758
Happy Snacks S.A., Luxembourg	13742	S.G. Servizi Generali, S.à r.l., Luxembourg	13759
H.D. Real Estate Investment Company S.A., Luxbg	13763	Sintex Holding S.A., Luxembourg	13776
Hega Europe S.A., Luxembourg	13773	Société de Gestions Immobilières S.A., Luxembg	13763
Heisenberg Finance S.A., Luxembourg	13743	Société Holding Abashab S.A., Luxembourg	13776
Holdifin S.A., Luxembourg	13772	Sofitex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13757
Horti Invest S.A., Luxembourg	13741	Staco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13757
Hydro Invest S.A., Luxembourg	13742	Sujedo S.A., Luxembourg	13753
I de Monbalsan S.A., Untereisenbach	13763	Summit International S.A., Luxembourg	13764
Ifies S.A., Luxembourg	13744	Taxi Gil, S.à r.l., Differdange	13757
Incad Sea S.A., Luxembourg	13767	Technic Hocal Europe S.A., Luxembourg	13759
Indosuez Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	13743	Tofi Holding S.A., Luxembourg	13760
Industinvest S.A., Luxembourg	13744	UBS (Lux) Equity Invest	13741
Intermeat Services S.A., Dudelange	13746, 13747	(The) U.S. High Yield Fund, Sicav, Luxembourg . .	13759
International Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	13745	Valinco S.A., Luxembourg	13760
Inter Optimum, Sicav, Luxembourg	13762	Van der Molen Export S.A., Luxembourg	13755
Irone S.A., Luxembourg	13770	Venilux Holding S.A., Luxembourg	13771
Janes S.A., Luxembourg	13765	Vestin S.A., Luxembourg	13761
Kalamazoo Michigan S.A., Luxembourg	13748	Virgian Trust S.A.H., Luxembourg	13769
Labecaste S.A., Luxembourg	13772	Voxtron Holdings S.A., Luxembourg	13758, 13759
Lastadi Holding S.A., Luxembourg	13745	Welter-Olinger, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	13762
LF Immo, S.à r.l., Differdange	13745, 13746	World Trust Investment S.A., Luxembourg	13770
Loran Finance S.A., Luxembourg	13747, 13748	Xenor S.A., Luxembourg	13774
Luxat S.A., Luxembourg	13765	Yorta S.A., Luxembourg	13774
		Zinnia S.A., Luxembourg	13758
		Zin S.A., Luxembourg	13766
		Zorbas S.A., Luxembourg	13773

ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND, Fonds commun de placement.

Registered office: Luxembourg.

Upon decision of ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., the Management Regulations of ALLIANCE WORLDWIDE INCOME FUND shall be amended by replacing references to STATE STREET BANK (LUXEMBOURG) S.A. under articles 1 («The Fund») and 3 («The Custodian») by references to BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, 31st May 1996.

STATE STREET BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
as former Custodian

BROWN BROTHERS HARRIMAN
(LUXEMBOURG) S.A.
as successor Custodian

ALLIANCE CAPITAL
(LUXEMBOURG) S.A.
as Management Company

Signatures

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18893/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 6.139.

RTL PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 13.551.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.139, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1931, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 45 du 19 juin 1931 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 598 du 24 novembre 1995,

ci-après dénommée «la société absorbante»,

ici représentée par Monsieur François Latour, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 9 mai 1996;

2) La société anonyme RTL PRODUCTIONS S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 13.551, constituée suivant acte notarié en date du 5 janvier 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 81 du 22 avril 1976 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 378 du 4 octobre 1994,

ci-après dénommée «la société absorbée»,

ici représentée par Monsieur François Latour, préqualifié.

Monsieur François Latour a été mandaté aux fins des présentes lors d'une réunion du Conseil d'Administration de la société RTL PRODUCTIONS S.A. en date du 9 mai 1996.

Les copies du procès-verbal et la procuration prémentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné d'acter en la forme authentique le projet de fusion suivant:

1) La société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE TELEDIFFUSION (la société absorbante) dont le siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, entend fusionner avec la société anonyme RTL PRODUCTIONS S.A. (la société absorbée) dont le siège social est établi à Bertrange, par absorption de cette dernière par la première avec effet au 30 juin 1996 à minuit.

2) La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

3) Les opérations de la société absorbée seront considérées, du point de vue comptable, comme accomplies au nom et pour le compte de la société absorbante à partir du 30 juin 1996 minuit.

4) Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre, aucune action privilégiée n'est émise.

5) Il ne sera attribué aucun avantage particulier, ni aux membres des conseils d'administration, ni aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

6) Tous les actionnaires de la société absorbante ont le droit de prendre connaissance au siège social de cette dernière, au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre les parties, du projet de fusion, des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion tels que visés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales, documents que la société absorbante s'engage à déposer pendant ledit délai légal à son siège social.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le même délai d'un mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet de fusion par l'assemblée, la fusion deviendra définitive un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,

b) la société absorbée cesse d'exister,

c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.

9) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

10) Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société absorbée pour l'exécution de leur mandat.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Latour, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1996, vol. 90S, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

F. Baden.

(16716/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 1996.

PRIME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A., Av. José Malhoa, Lote 1686, P-1070 Lisboa, une société de droit portugais, ici représentée par Monsieur Marcel Erzner, Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à Lisbonne, le 23 avril 1996; et

2. BCP - ASSESSORES FINANCEIROS LDA, Av. José Malhoa, Lote 1686, P-1070 Lisboa, une société de droit portugais, ici représentée par Monsieur Marcel Erzner, en vertu d'une procuration établie à Lisbonne, le 23 avril 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne variateur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Constitution. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société sous forme d'une société anonyme ayant qualité de société d'investissement à capital variable, sous la dénomination de PRIME FUND (ci-après désigné «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de ces statuts, ainsi que prescrit par l'article 24 ci-après.

Art. 3. Objet social. L'objet exclusif de la Société est le placement de ses fonds disponibles, principalement en valeurs mobilières de toute nature et de divers pays tels que décrits dans l'article 12.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la loi du trente mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre concernant les organismes de placement collectif (ci-après «la loi»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société telle que définie à l'article 19 ci-dessous.

Le capital minimum sera l'équivalent en escudos portugais (PTE) de cinquante millions (50.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Le capital initialement souscrit sera de sept millions (7.000.000,-) PTE, divisé en sept mille (7.000) actions, entièrement libérées.

Toutes les actions doivent être intégralement libérées.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre sans limitation et à tout moment des actions supplémentaires à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée conformément à l'article 19 ci-après, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou directeur de la Société dûment mandaté ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions, de recevoir les paiements et de délivrer ces actions nouvelles.

Ces nouvelles actions seront investies, conformément à l'article 3 des présents statuts, dans différentes valeurs mobilières ou autres actifs légalement permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique de valeurs mobilières à déterminer par le Conseil d'Administration.

Art. 6. Actions. Les actions sont émises au porteur sans émission de certificats et seront créditées sur un compte-titres de l'investisseur.

Des actions ne pourront être émises que sur acceptation de la souscription et après réception du prix d'achat. Le souscripteur recevra, sans délai inutile après acceptation de la souscription et après réception du prix d'achat, le droit aux actions qu'il a acquises.

La Société pourra considérer le détenteur du compte auquel les titres au porteur ont été inscrits comme l'actionnaire, à toutes fins, y inclus les instructions de transfert, le paiement des dividendes et l'envoi d'avis.

La Société peut émettre des fractions d'actions.

Art. 7. Restrictions à l'acquisition. La Société pourra restreindre l'acquisition de ses actions par certaines personnes physiques ou morales, notamment dans le but de se conformer à des législations étrangères.

Art. 8. Assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi de mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1997. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme ou télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions des assemblées générales des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées générales.

Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote.

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour publié conformément aux prescriptions de la loi.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une durée se terminant à la prochaine assemblée annuelle et jusqu'à l'élection et l'acceptation de leurs successeurs; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission, ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président, un ou plusieurs vice-présidents et un administrateur-délégué. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité une autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera les directeurs de la Société, y inclus un directeur général, un secrétaire et éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou

actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, ces personnes auront les pouvoirs et charges qui leur seront attribués par le Conseil d'Administration.

Avis par télex, télégramme ou téléphone de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins un jour avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit donné par télégramme ou télex par chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, par télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut assister à ou être considéré comme étant représenté à toute réunion du conseil d'administration par téléphone. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil il y a égalité des voix pour et contre une décision, le président aura une voix prépondérante.

En l'absence de réunion, le Conseil peut également prendre des résolutions circulaires documentées par un ou plusieurs écrits dûment signés, à condition qu'aucun administrateur n'ait rien à objecter à cette procédure.

Art. 11. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, à défaut, par le président de séance ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des actionnaires peuvent être exercés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite de la gestion et des affaires de la Société, à condition toutefois, que la Société n'effectue pas d'investissements ou d'activités tombant sous le champ des restrictions d'investissement, telles que décrites dans tout prospectus de vente relatif à l'offre d'actions.

La Société pourra investir en:

(i) valeurs mobilières admises à la cote officielle des bourses de valeurs dans un des Etats membres de l'Union Européenne;

(ii) valeurs mobilières admises à la cote officielle des bourses de valeurs reconnues dans tout autre pays de l'O.C.D.E.;

(iii) valeurs mobilières traitées sur un autre marché réglementé dans un des Etats membres de l'Union Européenne ou de l'O.C.D.E. pour autant que le marché fonctionne régulièrement, soit reconnu et ouvert au public;

(iv) valeurs mobilières nouvellement émises pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement d'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé dont il est fait référence ci-dessus et pourvu que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin d'une période d'un an depuis l'émission.

La Société peut investir jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des parts d'autres organismes de placement collectif en valeurs mobilières du type ouvert, pourvu qu'ils soient considérés comme organismes de placement collectif en valeurs mobilières tels que visés par la directive du conseil du 20 décembre 1985 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

L'acquisition de parts d'organismes de placement collectif gérés par toute autre société avec laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, n'est admise que dans le cas d'un organisme de placement collectif qui, conformément à ses documents constitutifs, s'est spécialisé dans l'investissement dans un secteur géographique ou économique particulier.

La Société et le Conseiller en Investissement ne peuvent mettre à charge aucune commission ou coût sur les transactions relatives aux parts d'un fonds d'investissement lorsque certains actifs de la Société sont investis dans des parts d'autres fonds d'investissements gérés par toute autre société avec laquelle la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte.

La Société peut investir, eu égard au principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des ses actifs nets dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par une autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (O.C.D.E.) ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne; à condition d'investir dans six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % du montant total des actifs nets.

La Société peut recourir à des techniques et instruments qui ont pour objet des valeurs mobilières à condition que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une bonne gestion du portefeuille; et elle peut recourir à des techniques et instruments destinés à couvrir les risques de change.

Art. 13. Intérêt personnel. Aucun contrat ni autre transaction que la Société conclura avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, associé directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société,

qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans le paragraphe qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le conseiller en investissement ou une quelconque société affiliée ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

Art. 14. Indemnités. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 15. Signature. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs et par la signature individuelle ou conjointe de tout(s) directeur(s) ou autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Révision. Les opérations de la Société et sa situation financière comprenant particulièrement sa comptabilité, ses dossiers fiscaux avec les déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur d'entreprises répondant aux exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne son honorabilité et son expérience professionnelle.

Le réviseur d'entreprises est nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Rachat d'actions. Selon les modalités prévues ci-après, la Société peut à tout moment racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire peut demander le rachat à tout moment, de tout ou partie de ses actions de la Société et dans ce cas, la Société les rachètera sous réserve des limitations légales et sous réserve de tout événement suspensif, ainsi que défini à l'article 19 ci-après.

Une telle demande sera présentée par l'actionnaire par écrit et irrévocablement au siège social de la Société à Luxembourg ou à toute autre personne ou entité chargée par la Société du rachat des actions. Le paiement sera effectué en PTE, endéans quatre jours ouvrables bancaires à Luxembourg après la date d'évaluation applicable.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 19 ci-après, diminuée d'une commission de rachat que le Conseil déterminera, mais qui ne dépassera pas deux pour cent de la Valeur Nette d'Inventaire.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut, par résolution, prévoir que dans le cas de demandes de rachat importantes, définies par le Conseil d'Administration comme un pourcentage de la valeur nette d'inventaire, et publié dans les documents de vente de la Société, que les rachats et souscriptions seront reportés à un jour d'évaluation ultérieur, qui sera déterminé conformément aux principes, ainsi que définis par la résolution du Conseil d'Administration. Chaque demande de rachat à laquelle suite n'a pu être donnée, sera traitée prioritairement aux demandes de rachat reçues le jour d'évaluation prochain. Dans de telles circonstances, la Société protégera toujours les intérêts des actionnaires.

Chaque fois que la Société procédera au rachat de ses propres actions, le prix à payer pour chaque action donnée en rachat (le «prix de rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire calculée à la date d'évaluation de la réception d'une demande écrite et irrévocable de rachat par la Société, excepté au cas où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sera suspendue, auquel cas les actions présentées au rachat à partir d'une telle date de suspension, seront rachetées par la Société lorsqu'elle reprendra ses rachats à la première Valeur Nette d'Inventaire qui suivra.

Art. 18. Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par action sera déterminée par la Société ou ses agents périodiquement mais en tout cas pas moins de deux fois par mois aux jours fixés par une résolution du Conseil d'Administration (chaque jour ou période de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire sera appelé «jour d'Evaluation»), étant entendu que chaque fois qu'un jour d'évaluation sera un jour férié à Luxembourg, le jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

La Société pourra suspendre l'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire par action et l'émission et le rachat des ses actions:

a) lorsqu'une bourse ou un marché réglementé principal, sur lesquels une part significative des avoirs de la Société sont cotés, est fermé(e) autrement qu'à l'occasion des jours de congé usuels ou si les transactions y sont restreintes ou suspendues;

b) lorsqu'il se produira un événement constituant une urgence et ayant pour résultat que la Société ne pourra disposer de ses investissements; ou

c) lors d'une panne des moyens de communication utilisés d'habitude pour déterminer le prix ou les prix d'un avoir ou de tous les avoirs de la Société en vigueur sur un marché ou une bourse; ou

d) lorsque les envois de fonds destinés au paiement d'actions rachetées ou qui peuvent être impliqués dans la réalisation des investissements de la Société ou dans les paiements d'investissements par la Société, ne peuvent être effectués.

La Société pourra suspendre l'émission et le rachat de ses actions suite à un ordre de l'autorité de contrôle luxembourgeoise.

La Valeur Nette d'Inventaire par action s'exprimera en PTE, sous forme d'un prix par action et sera déterminée chaque Jour d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur de ses avoirs moins ses passifs, déterminée par le Conseil d'Administration ou son délégué dûment autorisé au Jour d'Evaluation, par le nombre d'actions en circulation.

Les avoirs de la Société comprendront:

- a) toutes espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;
- b) tous les effets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- c) tous les titres, billets à vue, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, droits d'option, autres instruments et valeurs qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits et d'autres pratiques similaires);
- e) tous les intérêts échus produits par des titres à intérêt qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les frais de constitutions de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des avoirs sera évaluée comme suit:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de toutes les valeurs mobilières qui sont négociées ou cotées sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant le dernier prix connu de la Société sur cette bourse, applicable au Jour d'Evaluation donné.

3) La valeur de toutes les valeurs mobilières négociées sur d'autres marchés réglementés, en fonctionnement régulier, reconnus et ouverts au public («marché réglementé»), sera déterminée suivant le plus récent prix connu de la Société sur ce marché, applicable au Jour d'Evaluation donné.

Dans le cas où des valeurs mobilières sont négociées sur plus d'une bourse ou d'un marché réglementé, ces valeurs mobilières sont évaluées au cours de la bourse ou du marché réglementé désigné(e) par ou sous l'autorité du Conseil d'Administration comme étant le marché principal. Les prix seront fournis par un service de prix approuvé par les administrateurs.

4) Dans la mesure où des valeurs mobilières détenues dans le portefeuille de la Société au Jour d'Evaluation, ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse ou un autre marché réglementé ou, si pour des valeurs cotées ou négociées sur une bourse ou un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément aux sous-paragraphes 2) ou 3) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi par ou sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Tous les autres avoirs seront évalués, sur base du prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi par le Conseil.

Les avoirs ou dettes libellés en une autre devise que la devise de référence de la Société seront convertis en PTE au cours de change applicable à Luxembourg, au jour ouvrable envisagé.

Les engagements de la Société sont censés comprendre:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- b) tous les frais d'administration, échus ou redus (y compris sans toutefois se limiter à la rémunération des conseillers en investissement ou gestionnaires, du dépositaire et des agents de la Société);
- c) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements, soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou y auront droit;
- d) une réserve appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation, et fixée périodiquement par la Société et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;
- e) toutes autres obligations de la Société, de quelque nature que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais et dépenses payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires, les frais et dépenses payables à ses comptables, dépositaires et correspondants, agents domiciliataires, administratifs et de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation de ses actions à une bourse ou sur un marché réglementé, les frais pour les services juridiques et de révision, les dépenses de publicité, d'imprimerie, de présentation de rapports et de publications, y compris le coût de publicité et

de préparation et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement ou rapports intermédiaires et annuels, les impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

Sous réserve de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou son délégué pour calculer la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et liera la Société et ses actionnaires anciens, actuels et futurs.

Art. 20. Emission d'actions. Chaque fois que la Société offrira des actions en souscription, le prix auquel ces actions seront offertes et vendues ne sera pas inférieur à la Valeur Nette d'Inventaire telle que définie ci-dessus, calculée au Jour d'Évaluation de la réception de la demande d'achat, avec en sus tels montants que les documents de vente stipulent. Le prix ainsi déterminé sera payé en PTE endéans quatre jours bancaires au Luxembourg après le Jour d'Évaluation du prix d'émission.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commencera avec la constitution de la Société et qui se terminera le trente et un décembre 1996.

Art. 22. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'usage à faire du bénéfice net de l'année et pourra décider des dividendes en nature ou en espèces.

La Société peut distribuer le revenu net des investissements ainsi que les plus-values nettes en capital, réalisées ou non. Elle peut également distribuer un dividende en l'absence de tels revenus ou plus-values nettes en capital ou même en cas de pertes. De telles distributions de dividendes ne peuvent toutefois pas avoir pour effet de ramener les actifs nets de la Société en dessous du capital minimum légal.

Le Conseil d'Administration peut également procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes, dont il fixe le montant et la date de mise en paiement.

Les dividendes annoncés pourront être payés en PTE ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Un dividende non réclamé par un actionnaire endéans les cinq ans depuis sa mise en payement, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Le Conseil d'Administration est autorisé à faire le nécessaire pour obtenir un tel retour. Les dividendes détenus par la Société pour le compte des actionnaires ne porteront pas d'intérêts.

Art. 23. Dissolution et liquidation de la Société. La liquidation de la Société peut être décidée à tout moment par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires dont le déroulement, les conditions de présence et les exigences de majorités sont conformes aux prescriptions de la loi du dix août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi.

Si le capital de la Société tombe en dessous de deux tiers du capital minimum, les administrateurs devront soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale pour laquelle aucun quorum n'est requis et qui décidera à la simple majorité des actions représentées à l'assemblée.

Si le capital de la Société tombe en dessous d'un quart du capital minimum, les administrateurs devront soumettre la question de la dissolution à une assemblée générale pour laquelle aucun quorum n'est requis. La dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée devra être convoquée de façon qu'elle soit tenue endéans d'une période de quarante jours de la date à laquelle on a constaté que les actifs sont tombés en dessous de deux tiers respectivement d'un quart du capital minimum.

La Société sera liquidée par décision de la Cour d'Arrondissement traitant des affaires commerciales.

Art. 24. Modifications. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 25. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi.

Art. 26. Dépenses. Les dépenses à supporter par la Société sont les suivantes:

- les commissions dues au conseiller en investissement, au sous-conseiller en investissement et à la banque dépositaire;
- les dépenses pour les conseillers juridiques et les frais de réviseurs agréés;
- les commissions dues à l'agent de domiciliation, d'administration et de transfert;
- les frais de cotation et de publication de la Valeur Nette d'Inventaire par action et les frais de publication de tous autres avis pour les actionnaires;
- les frais de courtage et bancaires sur les transactions en valeurs mobilières;
- les frais d'enregistrement et autres dépenses dues ou à supporter en relation avec les dépôts de rapports aux autorités de contrôle de juridictions différentes;
- les coûts d'impression de mandats, certificats, rapports aux actionnaires, prospectus de vente et autres dépenses de promotion raisonnables;
- tous taxes et impôts à payer sur les transactions de la Société, ses actifs ou ses revenus;
- les frais de souscription ou de rachat des actions;
- les débours des administrateurs et des Directeurs Administratifs de la Société;
- les débours de la Banque Dépositaire et de tous les autres agents de la Société;

- les coûts d'assurance et d'intérêt;
- les frais d'expédition;
- les frais de comptabilité et d'évaluation comprenant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action;
- les frais de litige et toutes autres dépenses extraordinaires ou irrégulières à payer par la Société.

Toutes les dépenses ayant un caractère périodique seront payables en premier lieu sur les revenus d'investissement de la Société, puis sur les plus-values de capital réalisées et finalement sur les avoirs de la Société. D'autres dépenses seront amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été établis ci-dessus, les comparants ont souscrit les actions de PRIME FUND de façon suivante:

1. AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A., six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	6.999
2. BCP - ASSESSORES FINANCEIROS LDA, une action	<u>1</u>
Total: sept mille actions	7.000

Les actions ont été payées en entier, de façon que le montant de sept millions d'escudos portugais (PTE 7.000.000,-) est à la disposition de la Société, tel qu'il en est fait preuve devant le notaire instrumentant et qui prend expressément acte de ceci.

Coûts

Les frais, coûts, droits, charges ou autres qui devront être payés par la Société suite à cet acte sont estimés à cent cinquante mille francs luxembourgeois (150.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes susnommées, représentant l'ensemble du capital et se considérant comme dûment convoquées, ont immédiatement entrepris de tenir une assemblée générale extraordinaire et après délibération, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société sera 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les personnes suivantes sont désignées comme administrateurs pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 1997:

- Dr. Rui Manuel Alexandre Lopes, AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A.;
- Dr. Miguel Barbosa Namorado Rosa, BCP - INVESTIMENTOS FUNDOS MOBILIARIOS S.A.;
- Fernando Figueiredo Ribeiro.

Troisième résolution

KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION S.C., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été désignée réviseur de la Société pour la même période que les administrateurs.

Le présent acte est dressé à Luxembourg, le jour désigné au début de ce document.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues par le notaire de leurs nom, prénom, état civil et domicile, les personnes comparantes signent, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Ernzer, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 mai 1996, vol. 343, fol. 41, case 9. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 3 mai 1996.

M. Weinandy.

(15656/238/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

PRIME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A., ayant son siège social à Av. José Malhoa, Lote 1686, P-1070 Lisboa, représentée par Monsieur Marcel Ernzer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 1996;

2) BCP - ASSESSORES FINANCEIROS LDA, ayant son siège social à Av. José Malhoa, Lote 1686, P-1070 Lisboa, représentée par Monsieur Marcel Ernzer, prénommée, en vertu d'une procuration datée du 23 avril 1996.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter, comme suit, les Statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Constitution. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de PRIME INTERNATIONAL S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment, par décision des actionnaires statuant de la façon requise pour une modification des présents Statuts, telle que prescrite par l'Article 17 des présents Statuts.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus PRIME FUND SICAV, une société d'investissement à capital variable existant sous la législation luxembourgeoise, ainsi que la gestion et le développement de ces participations. Elle agira en tant que conseiller et gestionnaire des investissements de PRIME FUND SICAV, en relation avec la gestion de ses actifs et sa promotion, mais ne fournira pas une telle assistance à toute autre société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle peut exercer toutes activités considérées utiles à l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf régissant les sociétés holding.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs luxembourgeois par action.

La Société peut émettre des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera maintenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants versés en libération de ces actions et les transferts des actions, ainsi que les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action sera effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires; une telle déclaration devra être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes mandatées à cet effet. La Société pourra aussi accepter comme preuve de transfert tous autres documents de transfert qu'elle jugera satisfaisants.

Art. 6. Modification du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour modifier les présents Statuts, tel que prescrit par l'Article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Assemblée des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que désigné dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux tels que spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire. Une personne morale peut signer une procuration sous la signature d'un fondé de pouvoir dûment autorisé.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à une majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou du réviseur d'entreprises, en vertu d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires, et publié conformément aux exigences légales.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant

entendu toutefois, qu'un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants et le réviseur d'entreprises pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir cette vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité présente lors d'une telle réunion un autre administrateur ou toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra, de temps à autre, nommer les agents de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement un directeur général adjoint, des secrétaires adjoints ou d'autres agents dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les agents n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les agents désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur seront attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil d'administration (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone). Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix pour et contre une décision, le président aura voix prépondérante. Les décisions valablement prises par les administrateurs au cours d'une conférence organisée par téléphone apparaîtront ensuite dans des procès-verbaux ordinaires.

Les administrateurs, à l'unanimité, pourront prendre des résolutions par voie circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs actes écrits, ou par télex, câble, télégramme ou télécopieur à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration et de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par le président ou, en son absence, par la personne qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux quelconques administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration dûment convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer l'orientation générale ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société. Les administrateurs ne peuvent toutefois pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être expressément autorisés par décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des agents de la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs quelconques ou par la signature individuelle de tout administrateur à qui cette autorité a été déléguée par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe ou individuelle de tout directeur ou agent de la Société ou de toute autre personne dûment autorisée par le conseil d'administration.

Art. 12. Intérêt personnel. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, agent ou employé.

Tout administrateur ou agent de la Société, qui est administrateur, associé, agent ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur une telle affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts dans toutes matières, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière que ce soit, en rapport avec PRIME FUND et ses actionnaires ou encore en rapport avec toutes autres sociétés ou entités juridiques qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou agent ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec tous actions, procédures ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou agent de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou agent de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf quant à des matières pour lesquelles il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée en relation avec des matières couvertes par l'indemnisation que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou agent en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédéfini à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou agent.

Art. 13. Révision. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les matières fiscales, les déclarations fiscales et autres rapports requis par les lois luxembourgeoises, seront surveillées par un réviseur. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur en fonction peut être remplacé à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif.

Art. 14. Exercice social. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui débutera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 1996.

Art. 15. Dividende. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation de la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital de la Société tel que déclaré à l'Article cinq des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre tel que prévu à l'Article six des présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde des bénéfices nets annuels et peut, de son propre chef, déclarer des dividendes de temps à autre si cette déclaration est discrétionnairement considérée comme répondant au but et à la politique de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en francs luxembourgeois ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes, dont il fixe le montant et la date de mise en paiement.

Art. 16. Dissolution et liquidation de la Société. En cas de dissolution anticipée de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées en conformité avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société étant ainsi arrêtés par les parties présentes, celles-ci ont souscrit un nombre d'actions et ont libérés en espèces les montants indiqués ci-après:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit en LUF</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A.:	2.999.000,-	2.999
2) BCP - ASSESSORES FINANCIEROS LDA:	1.000,-	1
Total:	3.000.000,-	3.000

Les actions ont toutes été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des paiements en espèces, ce dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société parce que résultant de sa formation, sont estimés approximativement à LUF cent mille (100.000,-).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elles ont adopté les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Dr. Rui Alexandre Lopes, AF INVESTIMENTOS (SGPS) S.A.
- Dr. Miguel Namorado Rosa, BCP INVESTIMENTOS FUNDOS MOBILIARIOS S.A.
- Fernando Figueiredo Ribeiro.

Leur mandat prendra fin lors de la date de l'assemblée générale annuelle en 1997.

II. L'assemblée nomme en tant que réviseur:

KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION SC, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg à l'adresse suivante:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Ernzer, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 mai 1996, vol. 343, fol. 41, case 8. – Reçu 3.000 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 3 mai 1996.

M. Weinandy.

(15657/238/237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 1996.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 48.736.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

HORTI INVEST S.A.

Signatures.

(11812/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 48.736.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

HORTI INVEST S.A.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

((11813/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

UBS (LUX) EQUITY INVEST.

Der Verwaltungsrat der INTRAG INTERNATIONAL EQUITY INVEST (Company for Fund Management) S.A. hat mit der Zustimmung der Depotbank folgende Beschlüsse gefällig:

ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN

Die Vertragsbedingungen werden wie folgt geändert:

Art. 7. Letzter Absatz: «ohne Belastung einer anderen als administrativen Gebühr, welche von der Verwaltungsgesellschaft fix oder gestaffelt festgelegt werden kann» wird ersetzt durch «zuzüglich respektiv abzüglich allfälliger Steuern, Gebühren oder sonstigen Ausgaben, minus einer eventuell erhobenen Konversionsgebühr die von der Verwaltungsgesellschaft, unter Beachtung eines Maximalsatzes von 5 % des Nettoinventarwertes der eingereichten Anteile, festgelegt wird»;

Art. 9. Erster Absatz: «Pro Subfonds kann zudem eine Rücknahmegebühr erhoben werden, deren Höhe gegebenenfalls von der Verwaltungsgesellschaft, unter Beachtung eines Maximalsatzes von 2 % des Nettoinventarwertes, festgelegt wird.» wird beigefügt;

Art. 14. Der Titel wird geändert in «Auflösung und Zusammenlegung des Fonds und seiner Subfonds», mit einem ersten Untertitel: «Auflösung des Fonds und seiner Subfonds»;

Art. 14. Der dritte Abschnitt wird gestrichen, und am Schluß des Artikels wird folgender Text hinzugefügt:

«Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen Organismus für gemeinsame Anlagen (OGA)

Sollte das Fondsvermögen eines Subfonds, aus welchem Grund auch immer, unter den Gegenwert von 10 Millionen XEU fallen oder sollte sich das wirtschaftliche, rechtliche oder politische Umfeld ändern, so kann die Verwaltungsgesellschaft beschliessen, ausgegebene Anteile des entsprechenden Subfonds zu annullieren und den Anteilinhabern dieses Subfonds Anteile an einem anderen Subfonds oder einem anderen OGA nach luxemburgischem Recht, der dem Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 unterliegt, zuzuteilen. Eine solchermaßen von der Verwaltungsgesellschaft beschlossene Zusammenlegung ist für die Anteilinhaber des betroffenen Subfonds, nach Ablauf einer Frist von einem Monat ab dem Datum der Publikation, bindend.

Anteilinhaber können während dieser Frist ihre Anteile ohne Rücknahmegebühr und ohne administrative Kosten zur Rücknahme einreichen.

Der Beschluß über die Zusammenlegung von Subfonds bzw. eines Subfonds mit einem anderen OGA, der unter Teil I des erwähnten luxemburgischen Gesetzes aufgelegt wurde, wird im «Luxemburger Wort» sowie in den Publikationsorganen der einzelnen Vertriebsländer bekannt gemacht.»;

Art. 15. Dritter Gedankenstrich, erster Satz: «maximal 2,0 % per annum» wird ersetzt durch «maximal 2,2 % per annum»;

Art. 15. Dritter Gedankenstrich: «Kosten und Gebühren, die der Depotbank von den Drittverwahrern in den verschiedenen Ländern berechnet werden, können zudem zusätzlich den entsprechenden Subfonds belastet werden.» wird am Schluß des Absatzes hinzugefügt.

Die Änderungen der Vertragsbedingungen treten am 12. Juni 1996 in Kraft.

Wir weisen darauf hin, daß die Anteilinhaber der bestehenden Subfonds jederzeit um Rücknahme ihrer Anteile ersuchen können und, daß die Vergütung des Rücknahmepreises ohne Abzug einer Rücknahmegebühr oder sonstigen administrativen Gebühr erfolgt.

Luxemburg, den 10. Mai 1996.

Die Verwaltungsgesellschaft
INTRAG INTERNATIONAL
EQUITY INVEST
(Company for Fund Management) S.A.
Unterschriften

Die Depotbank
UNION DE BANQUES SUISSES
(LUXEMBOURG) S.A.
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 1996, vol. 479, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16852/027/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 1996.

HAPPY SNACKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 82, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 8.070.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Lors d'une assemblée générale tenue extraordinairement en date du 9 mai 1995, le Conseil d'Administration décide de reporter le bénéfice pour l'exercice 1994 à nouveau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

AUTONOME DE REVISION
Signature

(11809/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 53.323.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1995

Nomination au poste de commissaire aux comptes BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., en remplacement de SOCIETE FIDUCIAIRE DE LA COMMUNAUTE S.A., démissionnaire, pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

HYDRO INVEST S.A.
Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11814/017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.215.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 1^{er} avril 1996, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 1, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Signature.

(11810/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

HEISENBERG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.215.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mai 1995 que l'Assemblée a pris entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Le mandat du Commissaire aux comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte - Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1996.

Cinquième résolution

L'Assemblée, après avoir pris acte que la perte qui s'élève à CHF 319.229,70 est supérieure à la moitié du capital social, décide conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de poursuivre les activités de la société, malgré la perte importante.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Migliore-Baravini	R. Tonelli	F. Wouters
Présidente	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 1, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11811/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 30, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.862.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 1996

Monsieur Philippe Debin, employé, demeurant à F-75017 Paris, rue Bridaine 5, est nommé Administrateur supplémentaire jusqu'à l'expiration de son mandat lors de l'assemblée générale de 2001.

Pour la Société
INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11818/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LA FINANCIERE ORTIZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.364.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 1996, vol. 89S, fol. 96, case 4, que la société LA FINANCIERE ORTIZ S.A., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée, sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Signature.

(11829/210/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

IFIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 38.864.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

IFIES S.A.
Signatures.

(11816/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

IFIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 38.864.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 1996.

IFIES S.A.
Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11817/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INDUSTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.477.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

(11819/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INDUSTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.477.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société INDUSTINVEST S.A. tenue au siège social en date du 26 mars 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTINVEST S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11820/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LASTADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.003.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Administrateur

(11830/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LASTADI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 46.003.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société LASTADI HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 5 février 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de M. Jean Pierre Winandy, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Caspar Johan Jozef Janshen, M. Christiaan Jozef Hahnrahts en tant qu'administrateurs.

2) Election de M. Rodolphe Gerbes en tant que Commissaire aux Comptes.

3) Décharge accordée aux administrateurs M. Jean Pierre Winandy, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Caspar Johan Jozef Janshen, M. Christiaan Jozef Hahnrahts et au commissaire aux comptes M. Rodolphe Gerbes.

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

LASTADI HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11831/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

C. Hellinckx.

(11827/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LF IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4644 Differdange, 100, rue Dr. Pauly.
R. C. Luxembourg B 38.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11832/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LF IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4644 Differdange, 100, rue Dr. Pauly.
R. C. Luxembourg B 38.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11833/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LF IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4644 Differdange, 100, rue Dr. Pauly.
R. C. Luxembourg B 38.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11834/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LF IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4644 Differdange, 100, rue Dr. Pauly.
R. C. Luxembourg B 38.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11835/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LF IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4644 Differdange, 100, rue Dr. Pauly.
R. C. Luxembourg B 38.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 1996, vol. 477, fol. 47, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11836/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour extrait conforme
Pour INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11821/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour extrait conforme
Pour INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11822/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour extrait conforme
Pour INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(11823/579/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERMEAT SERVICES S.A. du 22 avril 1994 que:
Monsieur Gralla Michel a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.
Monsieur Laurent Lionel a été nommé administrateur ainsi qu'administrateur-délégué de la société.
Luxembourg, le 21 février 1996.

Pour la société INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11824/579/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERMEAT SERVICES S.A. du 31 août 1995 que:
1. Monsieur Alfano a été révoqué de son poste d'administrateur;
2. Monsieur Von Sternberg a été nommé administrateur.
Luxembourg, le 14 décembre 1995.

Pour la société INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11825/579/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

INTERMEAT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 1, Impasse «An Hinnefen».
R. C. Luxembourg B 34.199.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERMEAT SERVICES S.A. du 1^{er} septembre 1995 que:

Monsieur Christian Schmidt a été nommé administrateur-délégué de la société, aux côtés du Monsieur Lionel Laurent.
Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour la société INTERMEAT SERVICES S.A.
PRICE WATERHOUSE
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1996, vol. 477, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11826/579/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LORAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11837/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LORAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11838/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LORAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11839/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LORAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 37.792.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11840/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

KALAMAZOO MICHIGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 31.725.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KALAMAZOO MICHIGAN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, rue d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 1989, publié au Mémorial C no 42 du 2 février 1990.

L'assemblée est présidée par Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Catherine Desso, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Michèle Lutgen, secrétaire, demeurant à Aspelt.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

1.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

3.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital à concurrence de quinze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 15.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 17.000.000,-), par l'émission de quinze mille sept cent cinquante (15.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, les actions nouvelles jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2. Renonciation des anciens actionnaires, pour autant que de besoin, à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Après en avoir délibéré l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quinze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 15.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 17.000.000,-), par la création et l'émission de quinze mille sept cent cinquante (15.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les anciens actionnaires avaient renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles:

Maître Victor Elvinger, prénommé, à concurrence de	7.875 actions
Maître Catherine Desso, prénommée, à concurrence de	7.875 actions

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1. Maître Victor Elvinger, préqualifié;
2. Maître Catherine Dessoy, préqualifiée,

lesquels ont déclaré souscrire les quinze mille sept cent cinquante (15.750) actions nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société KALAMAZOO MICHIGAN S.A. prédésignée de sorte que la somme de quinze millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 15.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-sept millions de francs luxembourgeois (LUF 17.000.000,-), divisé en dix-sept mille (17.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à deux cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 220.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Elvinger, C. Dessoy, M. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1996, vol. 821, fol. 57, case 5. – Reçu 157.500 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 mars 1996.

J. Elvinger.

(11828/211/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

LUXEMBOURG RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.044.

Il résulte de la lettre du 14 mars 1996 adressée à la société LUXEMBOURG RESOURCES INTERNATIONAL S.A. que MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. a donné sa résignation en tant que Commissaire aux Comptes de la société LUXEMBOURG RESOURCES INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11842/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

S.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 34.943.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11868/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

S.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 34.943.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11869/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

S.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 34.943.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11870/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

S.B. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 34.943.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 477, fol. 41, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

(11871/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

MACLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 30.560.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mars 1996 que:

MM. Jukka-Pekka Virtanen, Bank manager, L-2167 Luxembourg;

Jeroen van der Molen, Bank Lawyer, L-5460 Trintange;

Alain Feis, Deputy Managing-Director, L-6969 Oberanven,

ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Peter Krebs, Thomas Kaufmann et Kari Mannio, démissionnaires,

que:

M. Romain Kremer, Accountant, L-3453 Dudelange,

a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René Boonen, démissionnaire,

que:

le siège social a été transféré du 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-2012 Luxembourg au 189, avenue de la Faïencerie, L-2015 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

Pour extrait conforme
MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.
l'Agent Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11843/507/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

**EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-3801 Schifflange, 115, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 54.015.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROLOUX LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Schifflange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 1996, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de dénomination en EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de ROLOUX LUXEMBOURG S.A. en EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Première phrase.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: M. Bourkel, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 1996, vol. 89S, fol. 88, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

C. Hellinckx.

(11866/215/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

**EDOUARD ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLOUX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-3801 Schifflange, 115, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 54.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

C. Hellinckx.

(11867/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PLASTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.898.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 478, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour PLASTILUX S.A.

H.-G. Hoss

Administrateur-délégué

(11860/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

NEPTUNE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 36.261.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Liquidateur

(11851/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

NEPTUNE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.261.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société NEPTUNE S.A. en liquidation tenue au siège social en date du 11 mars 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1995:

1) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

NEPTUNE S.A. (en liquidation)
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11852/683/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 45.751.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 mars 1996 à 10.00 heures

Résolution

Le conseil prend acte de la démission de Madame Isabelle Motte.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

A. Dubois
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11845/046/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.851.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A.,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(11846/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.851.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A.,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

(11847/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.851.

L'assemblée du 28 décembre 1995 a renouvelé pour une nouvelle période d'un an et ce, conformément aux statuts, le mandat d'administrateur de Messieurs Mustafa Razian, Bahaeddine Al-Hariri et Basile Yared qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995.

Lors de cette même assemblée, le mandat de Commissaire aux Comptes de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG est renouvelé pour un nouveau terme d'un an. Il prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995. En sa qualité de réviseur d'entreprise, il est chargé également de vérifier les comptes consolidés de la société.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A.,
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11848/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 14.851.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le jeudi 28 décembre à quinze heures, le conseil d'administration de MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Luxembourg, a tenu une réunion, par accord entre ses membres.

Sont présents:

- Dr. Mustafa Razian, Administrateur;
- M^e Basile Yared, Administrateur;
- M. Bahaeddine Al-Hariri, Administrateur.

M. Mustafa Razian préside la réunion et M^e Basile Yared remplit les fonctions de secrétaire.

Tous les membres étant présents, le président de la séance déclare la réunion valablement tenue et il demande aux présents de lui en donner acte.

Les présents déclarent que la réunion est valablement tenue et chacun d'eux se désiste de tout droit ou action né ou à naître du chef de la tenue de la réunion.

Le président de la séance déclare que l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue ce jour a élu les présents comme membres du conseil d'administration pour une période qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995 et qu'il y a lieu d'élire un président du conseil d'administration pour la durée du mandat du conseil.

Après délibération, le conseil d'administration élit M. Mustafa Razian comme président pour la durée du mandat du conseil d'administration et lui confère le pouvoir de représenter la société et de signer seul pour elle.

Le président remercie les membres et déclare accepter son mandat.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

M. Razian	B. Al-Hariri	B. Yared
<i>Le président</i>	<i>Un membre</i>	<i>Le Secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1996, vol. 477, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11849/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

SUJEDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.145.

Le bilan au 31 octobre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
SUJEDO S.A.
BANQUE INDOSUEZ
LUXEMBOURG
Signature

(11876/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

NEGOTIA INTERNATIONAL, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 6, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 11.279.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 14. März 1996

Anwesend: Herr Siegfried Klink, wohnhaft in D-54292 Trier;

Herr Lothar Rafalski, wohnhaft in L-8340 Olm.

vertreten 499 Anteile von HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. an der NEGOTIA INTERNATIONAL, GmbH

Herr Jürgen Schlotz, wohnhaft in D-72141 Walddorfhäslach

vertritt 1 Anteil an der NEGOTIA INTERNATIONAL, GmbH

Herr Armin Wollert, wohnhaft in D-65719 Hofheim/Taunus.

Es wird folgendes beschlossen:

1. Herr Jürgen Schlotz überträgt 1 Gesellschaftsanteil der NEGOTIA INTERNATIONAL, GmbH an Herrn Armin Wollert zum Nennwert von BEF 1.000,-.

2. Herr Armin Wollert wird einerseits beauftragt, zur Regulierung des Kaufpreises BEF 1.000,- einzuzahlen und andererseits werden dem Konto Nr. 5606 von Herrn Schlotz BEF 1.000,- gutgeschrieben.

3. Herr Jürgen Schlotz scheidet zum heutigen Termin als Geschäftsführer aus. Gleichzeitig wird ihm bis zum heutigen Termin Entlastung erteilt.

4. Gleichzeitig wird Herr Armin Wollert zum neuen Geschäftsführer bestellt.

HAUCK BANQUIERS LUXEMBOURG S.A. J. Schlotz A. Wollert

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11850/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PERTRUTOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.510.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(11856/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PERTRUTOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 39.510.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société PERTRUTOU S.A. tenue au siège social en date du 22 décembre 1995 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1993:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

PERTRUTOU S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11857/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PERTRUTOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 39.510.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(11858/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PERTRUTOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 39.510.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société PERTRUTOU S.A. tenue au siège social en date du 21 février 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes EURAUDIT, S.à r.l.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

PERTRUTOU S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11859/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(11884/017/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 46.328.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 1996.

VAN DER MOLEN EXPORT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11885/017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PECHE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, route d'Esch.

Le siège social de la société PECHE 2000, S.à r.l. est transféré au 54, route d'Esch, L-3921 Mondercange.
Mondercange, le 21 mars 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 12. – Reçu 500 francs.

Signature.

Le Receveur (signé): Signature.

(11853/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PECHE 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, route d'Esch.

Convention entre parties

Entre les soussignés:

Fernand Freimann, associé à 50 parts dans la société PECHE 2000, S.à r.l. 54, route d'Esch, L-3921 Mondercange et

Georgette Freimann-Fleischhauer, associée à 50 parts dans la prédite société a été convenu:

A partir de la date d'aujourd'hui Georgette Freimann-Fleischhauer démissionne comme gérante.

La société se composera donc comme suit:

Fernand Freimann, gérant technique et administratif;

Georgette Freimann-Fleischhauer, sans activité.

Ainsi fait en autant d'exemplaires que de parties à Mondercange le vingt mars mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11854/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

POUCHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.617.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(11861/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

POUCHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.617.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société POUCHERA S.A. tenue au siège social en date du 13 mars 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de Ebben Slaats de Jonge en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes Ebben Slaats de Jonge.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

POUCHERA S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11862/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

PERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 30.805.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1996, vol. 477, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(11855/263/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

REUNION S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 38.848.

Hiermit ist das Domizil der Gesellschaft 3, avenue Pasteur L-2311 gekündigt. Die Herren Norbert Schmitz, Jean Bintner und Norbert Werner, Verwalter sowie der Kommissar Herr Eric Herremans haben ihren Rücktritt eingereicht.
Luxembourg, den 26. März 1996.

BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11864/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

RODANGE-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.
R. C. Luxembourg B 8.687.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rodange, le 2 avril 1996.

J. Bouchoms
Président

(11865/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

SOFITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.514.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996, vol. 302, fol. 53, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996.

Signature.

(11874/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

STACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 34.380.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996, vol. 302, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996.

Signatures.

(11875/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

TAXI GIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 76, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 47.534.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1996, vol. 302, fol. 53, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 29 mars 1996.

Signature.

(11877/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

SECURUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 29 mars 1996

L'Assemblée est ouverte à 9.00 heures et est présidée par M. Bruno Frèrejean, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Anders Nyrén, Président du Conseil d'Administration de la société.

L'Assemblée désigne M. Denis de Montigny comme Scrutateur et M. Claude Piccini comme Secrétaire.

Les Actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont enregistrées sur la liste de présence. Cette liste est signée par les Actionnaires ou leurs représentants et par les membres de l'Assemblée. Les procurations dûment signées par les membres de l'Assemblée seront annexées au Procès-verbal de l'Assemblée Générale. Sur les 87.500 actions émises, 87.500 sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée enregistrent que toutes les actions sont présentes ou représentées et que l'Assemblée Générale peut dès lors valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Anders Nyrén, en tant que Président du Conseil d'Administration et de M. Björn Westberg, en tant qu'Administrateur-délégué, est acceptée;

2. M. Claes Linné est élu en tant que membre et Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Anders Nyrén. L'action 87500 de SECURUM LUXEMBOURG S.A. détenue par M. Anders Nyrén est cédée gratuitement à M. Claes Linné. Le Registre des Actionnaires de la société est mis à jour en conséquence;

3. Mme Lena Apler est élue en tant qu'Administrateur-délégué de SECURUM LUXEMBOURG S.A., en remplacement de M. Björn Westberg;

4. A partir de la date de cette Assemblée, le Conseil d'Administration de SECURUM LUXEMBOURG S.A. est dès lors composé comme suit:

- M. Claes Linné, Président;
- Mme Ulla Borin;
- Mme Lena Apler, Administrateur-délégué.

Les résolutions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité des actions présentes ou représentées et admises au vote.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 9.30 heures.

B. Frèrejean	D. de Montigny	C. Piccini
<i>Le Président</i>	<i>Le Scrutateur</i>	<i>Le Secrétaire</i>

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1996, vol. 477, fol. 101, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11872/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

ZINNIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.340.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 1995

Signore Luigi Banci, Messieurs Norbert Schmitz et Jean Bintner sont nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur Paul Lutgen et de Mesdames Yvonne Meyers et Rachel Backes, démissionnaires.

Monsieur Eric Herremans est nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Luc Braun, démissionnaire.

Le siège social de la société est transféré au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Décision de payer un dividende de BEF 100.000.000,- (cent millions de francs belges).

Pour la société ZINNIA S.A.
BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11899/005/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 49.049.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A.

Signatures

(11890/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 49.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 octobre 1995

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 1996.

VOXTRON HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 1996, vol. 477, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11891/017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

S.G. SERVIZI GENERALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 53.795.

Il résulte de différentes significations enregistrées à Luxembourg, le 22 mars 1996 comme suit:

Vol. 525, fol. 6, case 8;

Vol. 525, fol. 6, case 9;

Vol. 525, fol. 6, case 10;

Vol. 525, fol. 6, case 11;

Vol. 525, fol. 6, case 12;

Vol. 525, fol. 6, case 13;

que les associés actuels de MEDICALIA, S.à r.l. sont:

- M. Andrés M. Sanchez, domicilié à Las Malvinas, Calle Principal 62, Alcade Diaz, Panama City: propriétaire d'une part sociale de valeur nominale ITL 100,-;

- BIDDLE FINANCE S.A., avec siège social à Calle 53 Este, Torre Swiss Bank, 2 Piso, Marbella, Panama, République de Panama: propriétaire de 733.699 parts sociales de valeur nominale ITL 100,-,

détenant ainsi entre eux la totalité du capital social soit 733.700 parts sociales de valeur nominale ITL 100,-.

Luxembourg, le 27 mars 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11873/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

TECHNIC HOCAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.899.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 478, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour TECHNIC HOCAL EUROPE S.A.

H.-G. Hoss

Administrateur-délégué

(11878/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

THE U.S. HIGH YIELD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 26.001.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on March 22, 1996

1. The Meeting has ratified the co-optation of Mr William Clark and Mr Paul T. Hee as Directors of the Corporation.

2. The Meeting has re-elected Mr John M. Cassin as Director of the Corporation.

The three Directors of the Corporation are elected for a term of office which shall end at the general meeting of shareholders called to approve the accounts of the Corporation for the fiscal year 1996.

Luxembourg, on March 22, 1996.

J. M. Cassin

By order of the Board of Directors

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11879/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.718.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 1996.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

(11886/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

VESTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 43.718.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société VESTIN S.A. tenue au siège social en date du 26 mars 1996 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1994:

1) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. et FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué.

3) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Décharge accordée aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A., à l'administrateur-délégué MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. et au commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION.

5) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTIN S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1996, vol. 477, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11887/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

ANTIPAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 1996.

ANTIPAROS HOLDING S.A.

Signature

(11933/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

ANTIPAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 44.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 26 mars 1996

Messieurs A. de Bernardi, L. Bonani et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Luxembourg, le 26 mars 1996.

Pour extrait sincère et conforme

ANTIPAROS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 477, fol. 103, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11934/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

WELTER-OLINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 38.753.

Le bilan au 31 décembre 1993 rectifié, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 1996.

F. Faber.

(11893/622/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1996.

ANGLOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse
R. C. Luxembourg B 17.673.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société
qui a eu lieu à Luxembourg le vendredi 29 mars 1996 à 10.00 heures*

En considération du fait que les rapports financiers n'ont pu être mis à la disposition des actionnaires, l'assemblée accepte de se réunir à nouveau, à une date à communiquer ultérieurement, pour que soient soumis à son approbation les différents points à l'ordre du jour. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera provisoirement prorogé jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 29 mars 1996.

Pour extrait conforme
R.C. Kerr
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1996, vol. 478, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11932/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 1996.

DENIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 23.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *12 juillet 1996* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1996 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, faute de quorum.

I (02828/506/13)

Le Conseil d'Administration.

INTER OPTIMUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.207.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *3 juillet 1996* à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturant au 31 mars 1996;

2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 mars 1996;

3. Décharge à donner aux Administrateurs;

4. Nominations statutaires;

5. Tout autre point valablement soulevé avant l'assemblée.

Les décisions sur les points à l'ordre du jour ne nécessitent aucun quorum et seront prises à la simple majorité des actions présentes et/ou représentées.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

I (02903/755/20)

Le Conseil d'Administration.

H.D. REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.500.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1996;
4. Divers.

I (02694/005/15)

Le Conseil d'Administration.

PIVERT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 24.174.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (02699/011/14)

Le Conseil d'Administration.

I DE MONBALSAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, Maison 45.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social à Untereisenbach, le 28 juin 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes;
- Divers.

I (02788/667/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE GESTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 6.009.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 juillet 1996 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Proposition d'augmentation du capital social.
2. Divers.

L'Assemblée Générale du 13 mai 1996 n'a pas pu délibérer valablement, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02789/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SUMMIT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 8.266.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg on July 1st, 1996 at 2 p.m.

Agenda:

- 1) Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at 31st December 1995.
- 3) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Statutory elections.

I (02830/006/14)

The Board of Directors.

ALERIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.624.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02832/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juillet 1996 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02836/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.445.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02852/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 28 juin 1996 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1995;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995;
- 3) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Nominations statutaires;
- 5) Affectation des résultats;
- 6) Divers.

I (02548/546/17)

Le Conseil d'Administration.

NOVELCO, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 18.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 28 juin 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

I (02549/546/18)

Le Conseil d'Administration.

JANES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant le notaire à l'adresse du siège social, le 1^{er} juillet 1996 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de son montant actuel de USD 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille dollars US) à USD 1.050.000,- (un million cinquante mille dollars US) par remboursement aux actionnaires d'un montant de USD 200.000,- (deux cent mille dollars US).
Le but de cette réduction est d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.
2. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
«**Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 1.050.000,- (un million cinquante mille dollars US), représenté par 600 (six cents) actions nominatives ou au porteur sans désignation de valeur nominale chacune.»

I (02863/534/18)

Le Conseil d'Administration.

ARABELLA, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 49.756.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 1^{er} juillet 1996 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (02870/507/18)

*Le Conseil d'Administration.***MADULYN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.502.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 juin 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1996, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1996;
4. Divers.

I (02693/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***ZIN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 2. Juli 1996 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1995.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02856/534/16)

*Der Verwaltungsrat.***GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
T. R. Luxembourg B 7.443.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of GT INVESTMENT FUND will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on Friday, June 21st, 1996 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors,
 - b. The Auditor.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31st December, 1995 including the Statement of Net Assets as at 31st December, 1995 and Statement of Operations for the year ended December 31st, 1995.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditor with respect of their performance of duties for the period ended December 31st, 1995.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To elect as Auditor to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders: COOPERS & LYBRAND S.C.
6. To declare a dividend in respect of the year ended 31st December, 1995.
7. To approve the payment of directors' fees.

8. Any other business.
9. Adjournment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the meeting of June 21st, 1996, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with one of the following banks who are authorized to receive the shares on deposit:

- BAYERISCHE VEREINSBANK A.G., Kardinal-Faulhaber-Strasse 1, 8000 München 2
- CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, F-75009 Paris
- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02516/584/33)

The Board of Directors.

BRA INTERNATIONAL, BY ROYAL APPOINTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 45.433.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *1^{er} juillet 1996* à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 31 décembre 1995.
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02866/279/15)

Pour le Conseil d'Administration.

INCAD SEA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.657.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *July 1st, 1996* at 2.00 p.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
6. Miscellaneous.

I (02843/534/16)

The Board of Directors.

GT EUROPE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

T. R. Luxembourg B 21.108.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of GT EUROPE FUND will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on Friday, *June 21, 1996* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors,
 - b. The Auditor.
2. To approve the Report of the Directors for the year ended 31 December, 1995 including the Statement of Net Assets as at 31 December, 1995 and Statement of Operations for the year ended December 31, 1995.
3. To discharge the Board of Directors and the Auditor with respect of their performance of duties for the period ended December 31, 1995.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders.
5. To elect as Auditor to serve until the next Annual General Meeting of Shareholders: COOPERS & LYBRAND S.C.

6. To declare a dividend in respect of the year ended 31 December, 1995.
7. To approve the payment of directors' fees.
8. Any other business.
9. Adjournment.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the meeting of June 21, 1996, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the registered office of the company or with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (02517/584/31)

The Board of Directors.

BERING VENTURE CAPITAL AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 44.012.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 1. Juli 1996 um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1994 und 31. Dezember 1995.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02834/534/16)

Der Verwaltungsrat.

ECOMANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.521.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juillet 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02837/534/16)

Le Conseil d'Administration.

SAPARMET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 22.360.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juillet 1996 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur;
5. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée statutaire de six ans, venant à échéance lors de l'Assemblée de 2002;
6. Divers.

I (02698/011/17)

Le Conseil d'Administration.

VIRGIAN TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.686.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

II (01922/520/16)

Le Conseil d'Administration.

GLOFIN AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 31.335.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 21. Juni 1996 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1995;
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars;
4. Neuwahlen;
5. Verschiedenes.

II (02125/534/17)

Der Verwaltungsrat.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02131/534/16)

Le Conseil d'Administration.

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
T. R. Luxembourg B 7.197.

The stockholders are hereby called to attend the

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

of MINIT INTERNATIONAL S.A. which will be held at the offices of KREDIETRUST LUXEMBOURG, 11, rue Aldringen, Luxembourg, on Friday, 21 June 1996 at 2.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. Approval of the Balance Sheet as of 31 December 1995 and of the Profit & Loss Statement for the period from 1 January 1995 to 31 December 1995;

3. Decision regarding profits;
4. Quitus to the Directors. Appointment of the Board of Directors for the ensuing year and of the Chairman of the Board. Determining their fees;
5. Quitus to the Statutory Auditor. Appointment of the Statutory Auditor for the ensuing year. Determining his fees.

To attend the meeting, stockholders are required to deposit their shares at any bank. Such bank must notify the Company of the deposit at least 4 days before the meeting.

D. Hillsdon Ryan
Chairman of the Board

II (02533/526/22)

WORLD TRUST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.710.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire jusqu'à la présente Assemblée;
4. Démission du Conseil d'Administration et du Commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (02534/526/17)

Le Conseil d'Administration.

FIRWIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 48.245.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Nominations statutaires.
- 5- Divers.

II (02584/696/17)

Le Conseil d'Administration.

IRONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.654.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02543/029/18)

Le Conseil d'Administration.

VENILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.292.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur en son remplacement.
- 5- Divers.

II (02585/696/17)

Le Conseil d'Administration.

ELEKTRA FINANZIERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (02528/526/16)

Le Conseil d'Administration.

ELECS HIGH TECH HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.797.

The shareholders are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the company which will be held on June 20th, 1996 at 11.00 a.m. at the company's registered office with the following

Agenda:

1. Decision to dissolve the company.
2. Nomination of a liquidator.
3. Determination of his powers.

The shareholders are advised that a quorum of 50 % of the share capital is required for the extraordinary general meeting and that decisions will be taken at the two thirds of shares present or represented at the meeting.

II (02737/717/16)

The Board of Directors.

GREEN WAY GUARANTEED LTD II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.008.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de notre société à Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve, le 19 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises agréé.
2. Approbation du rapport annuel pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995 et de l'affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs.

4. Ratification de la cooptation du 31 juillet 1995 de Madame Françoise Dumont comme administrateur en remplacement de Monsieur Marc Bugey, démissionnaire.
5. Ratification de la cooptation du 17 novembre 1995 de Monsieur Pascal Voisin comme administrateur en remplacement de Madame Françoise Henri, démissionnaire.
6. Election des administrateurs pour le nouvel exercice.
7. Réélection du réviseur d'entreprises pour un nouveau terme d'un an.
8. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire. Les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG S.A., 13, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

II (02713/063/27)

Le Conseil d'Administration.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 41.250.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 1996 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (02401/660/15)

Le Conseil d'Administration.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.902.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, le jeudi 20 juin 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nomination statutaire;
5. Divers.

II (02453/043/16)

LABECASTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 juin 1996 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (02260/566/15)

Le Conseil d'Administration.

BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02506/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02507/506/15)

Le Conseil d'Administration.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 juin 1996* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (02529/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ZORBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *21 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02530/526/15)

Le Conseil d'Administration.

XENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02531/526/15)

Le Conseil d'Administration.

YORTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (02532/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7341 Heisdorf, 11, rue Prince Henri.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Heisdorf, 11, rue Prince Henri, le 21 juin 1996 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 1995;
2. Rapport du Conseil d'Administration;
3. Rapport du Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des bénéfices;
5. Décharges aux organes de la société;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02558/000/19)

ELDOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.054.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02544/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***ACTIGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.966.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 1996 à 9.00 heures au siège social de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises;
- 2) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des opérations au 31 décembre 1995; affectation des résultats;
- 3) Décharge à donner au Conseil d'Adminiistration;
- 4) Nominations statutaires.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, Luxembourg.

II (02588/584/19)

*Le Conseil d'Administration.***ABIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.706.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes;
- Affectation du résultat au 31 décembre 1995;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 2 janvier 1996;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

II (02603/531/19)

*Le Conseil d'Administration.***CRM SPECIAL, SICAV.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 47.185.

Die Aktionäre der CRM SPECIAL, SICAV werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. Juni 1996 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Änderung des Gesellschaftsnamens von CRM SPECIAL, SICAV in COUNTRY FUND, SICAV und entsprechende Änderung der Statuten.
2. Vorstellung und Beschlußfassung über das neue Management- und Vertriebskonzept des Unterfonds CRM CZECH FUND.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (02594/000/20)

*Der Verwaltungsrat.***SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 44.852.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02640/005/15)

*Le Conseil d'Administration.***SOCIETE HOLDING ABASHAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 13.086.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02641/005/15)

Le Conseil d'Administration.